



CENTRE HOSPITALIER
D'ARCACHON

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
n° 2025-08**

(Annule et remplace la décision n° 2024-20)

La Directrice du Centre Hospitalier d'Arcachon,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 35 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 juillet 2024 plaçant Madame Elisabeth CALMON en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Centre Hospitalier d'Arcachon, à compter du 9 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 juillet 2008, prononçant l'affectation de Madame Marianne LAVIGNON, directrice d'hôpital, en qualité de directrice adjointe chargée de la qualité, communication et santé publique, à compter du 3 juillet 2008 ;

Vu les arrêtés respectifs de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 mars 2021 nommant Monsieur Vincent Tortes-Saint-Jammes, directeurs d'hôpital (hors classe), en qualité de directeur adjoint chargé des ressources humaines, des affaires médicales et générales, au Centre hospitalier d'Arcachon à compter du 1 juin 2021 ;

Vu la décision du 5 avril 2018 nommant Madame Mathilde Chapelle, attachée d'administration hospitalière titulaire au centre hospitalier d'Arcachon ;

Vu l'organigramme de Direction en vigueur ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marianne LAVIGNON à l'effet de signer tous les documents, actes et décisions relevant du périmètre de la direction de la qualité, communication et santé publique.

Article 2 : En dehors des situations limitativement énumérées à l'article 4 de la présente décision, Madame Marianne LAVIGNON n'est pas autorisée à déléguer sa signature de sa propre initiative, à peine d'incompétence juridique du signataire et de nullité des actes signés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne LAVIGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent Tortes-Saint-Jammes, Adjoint au Directeur chargé des ressources humaines, des affaires médicales et affaires générales, et en son absence à Madame Mathilde Chapelle, directrice adjointe chargée des affaires financières et des ressources matérielles, à l'effet de signer à l'effet de signer tous les documents, actes et décisions relevant du périmètre de la direction de la qualité, communication et santé publique.

Article 4 : Obligation est faite à Madame Marianne LAVIGNON de rendre compte par la voie hiérarchique des actes établis dans l'exercice de la présente délégation.

Article 5 : Les délégations de signature consenties intuitu personae par le Chef d'Etablissement ne peuvent s'exercer au-delà de la durée de ses propres fonctions, ni au-delà de la durée des fonctions de leurs bénéficiaires.

Article 6 : Le Chef de l'Etablissement conserve à tout moment la faculté d'arbitrer, de modifier les attributions déléguées, de substituer sa signature, ou de révoquer tout ou partie des domaines de délégations susvisées.

Article 7 : La présente décision comporte un exemplaire de la signature de Madame Marianne LAVIGNON, pour valoir identification auprès du comptable public assignataire de l'Etablissement.

Article 8 : La présente décision est :

- Notifiée à l'intéressé(e)
- Publiée par voie d'affichage interne
- Communiquée aux services compétents pour insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture, ainsi qu'à l'attention du Receveur de la Trésorerie compétent

Article 9 : La présente décision prend effet le 1^{er} mai 2025.

Article 10 : La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par :

- recours gracieux exercé auprès de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier d'Arcachon
- recours contentieux exercé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à La Teste-de-Buch, le 25 avril 2025

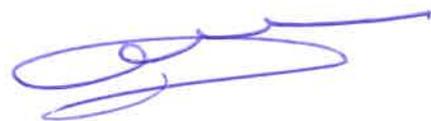
L'intéressée,



Marianne LAVIGNON



La Directrice,



Elisabeth CALMON

Visa de Vincent Tortes-Saint-Jammes



Visa de Mathilde Chapelle

